

4. EVALUATION THEMATIQUE DU TRONC COMMUN ET DES TROIS COULOIRS

4.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DES COULOIRS

■ TRONC COMMUN

- 2 départements concernés : La Manche et le Calvados.
- Environ 12 km de largeur sur 55 km de longueur.
- Possibilité de jumelage avec la ligne THT Manuel-Domloup.
- Partie Nord dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Passage à l'Est de Coutances, d'Hambye et son abbaye.
- Passage à l'Ouest de Saint-Sever et de la forêt domaniale.
- Principales agglomérations dans le couloir, (uniquement chefs-lieux de cantons) : Périers, Saint-Sauveur-Lendelin, Marigny, Cerisy-la-Salle, Percy, Villedieu-les-Poèles.

■ COULOIR A (OUEST)

- 2 départements concernés : La Manche et l'Ille-et-Vilaine.
- Environ 85 à 90 km de longueur.
- Environ 5 à 20 km de largeur.
- Possibilité de jumelage avec la ligne Manuel-Domloup.
- Passage à l'Est de Ducey, Saint-James, Saint-Brice-en-Cogles, Saint-Aubin-du-Cormier.
- Passage à l'Ouest de Brécéy, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Louvigné-du-Désert, Fougères, Vitré.
- Principales agglomérations dans le couloir (chefs-lieux de cantons) : Châteaubourg.
- Comprend la partie Ouest de la forêt de Fougères et la partie Est de la forêt de Chevré.
- Comprend les plans d'eau de Châtillon et de la Cantache.
- Distance minimale de 20 km par rapport au Mont Saint-Michel.

■ COULOIR B (CENTRE)

- 3 départements concernés : La Manche, l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne.
- Environ 90 à 95 km de longueur.
- Environ 10 à 25 km de largeur.
- Passage à l'Est de Brécécy, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Louvigné-du-Désert, Fougères, Vitré.
- Passage à l'Ouest de Saint-Pois, Juvigny-le-Tertre, Ernée.
- Principales agglomération dans le couloir (chefs-lieux de cantons) : Landivy, Argentré-du-Plessis.
- Comprend la partie Est de la forêt de Fougères, la forêt du Pertre et le bois des Gravelles.
- Comprend les plans d'eau de la Haute-Vilaine, de la Valière et de Port-Brillet.

■ COULOIR C (EST)

- 3 départements concernés : La Manche, l'Orne et la Mayenne.
- Environ 95 à 105 km de longueur.
- Environ 10 à 20 km de largeur.
- Passage dans le Parc Naturel Régional de Normandie-Maine.
- Passage à l'Est de Saint-Pois, Juvigny-le-Tertre, Ernée.
- Passage à l'Ouest de Passais, Saint-Berthevin.
- Principales agglomération dans le couloir (chefs-lieux de cantons) : Sourdeval, Mortain, Barenton, Le Teilleul, Gorron, Loiron, Chailland.
- Comprend la forêt de la Lande Pourrie, le bois de Misedon.
- Passage à l'Ouest de la forêt de Mayenne et de la forêt de Concise.

4.2. EVALUATION THEMATIQUE

L'objectif de cette évaluation thématique est de préciser les caractéristiques environnementales du tronç commun et des trois couloirs pour donner une première approche de leur problématique d'intégration environnementale en vue de leur comparaison.

4.2.1. TRONC COMMUN

■ MILIEU PHYSIQUE

Le tronç commun **s'inscrit dans plusieurs bassins versants de la Manche** :

- La Taute et ses affluents le Lozon et la Terrette,
- la Souilles et la Sienne (écoulement vers l'Ouest),
- la Vire (écoulement vers le Nord).

Le relief **s'accentue du Nord vers le Sud** :

- altitudes inférieures à 100 m autour de Périers,
- collines atteignant 200 m à l'Est de Coutances et dans le secteur de Cerisy-la-Salle,
- relief s'élevant jusqu'à 300 m à l'Est de Percy et au Sud-Est de Villedieu-les-Poëles.

Dans la partie Sud du tronç commun, le relief est plus structuré : il s'organise autour de lignes de crêtes d'orientation générale Nord-Est/Sud-Ouest, avec le sommet bien identifié du Mont Robin (276 m).

■ MILIEU NATUREL

Le tronç commun concerne **peu d'espaces inventoriés ou protégés au titre du milieu naturel** :

- à son extrémité Nord, il recoupe le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Dans cette partie du Parc Naturel Régional, les sensibilités du milieu naturel résultent essentiellement des risques de collision pour l'avifaune (nidification, hivernage, migration) fréquentant l'extrémité Sud du marais (site RAMSAR, Zone de Protection Spéciale-ZPS, proposition de Site d'Intérêt Communautaire-pSIC). Il évite le secteur du marais Saint-Clair et donc la partie la plus sensible des marais concernée par la zone d'étude. Une étude menée par l'AMBE en mai 1996 pour identifier les points noirs avifaune en Basse-Normandie, a identifié, sur le réseau existant, un secteur à risques secondaires : la vallée de la Taute ;

- au Sud d'un axe Coutances-Saint-Lô, de nombreux cours d'eau sont inscrits à l'inventaire des ZNIEFF de type I et leurs abords à l'inventaire des ZNIEFF de type II. Les sensibilités sont faibles car l'ouvrage est constitué de pylônes espacés de 400 à 500 m. Les cours d'eau seront donc surplombés et, le cas échéant, quelques supports pourront être implantés à leurs abords ;
- le bois des Soulles (ZNIEFF I) est situé dans le tronc commun. Il est sensible au passage d'une ligne électrique (effets de coupure, d'emprise...) qui peut altérer sa biodiversité.

Sur le reste du tronc commun, le bocage présente des sensibilités modérées au passage d'une ligne THT. L'ouvrage ne modifiera pas significativement l'ambiance et les caractéristiques des habitats.



Ligne 400 000 volts dans la partie Nord du tronc commun

■ MILIEU HUMAIN

Le **bâti aggloméré se concentre dans les chefs-lieux des unités administratives** (cantons, communes). Cet habitat sera de toute évidence évité par le tracé ultérieurement défini pour l'ouvrage. Au sud, l'agglomération de Villedieu-les-Poêles est positionnée au cœur du tronc commun. Ce dernier permet d'envisager un passage à l'Est ou à l'Ouest de l'agglomération.

Le **bâti diffus est réparti sur l'ensemble du territoire**, à l'exception des zones boisées (bois de Soules, bois de Moyon...). Sa densité est partout forte, mais elle apparaît particulièrement importante au Nord et au Sud de Villedieu-les-Poêles. Cet habitat diffus génère une sensibilité forte au regard du cadre de vie, sur l'ensemble du tronc commun (hors bois).

Les infrastructures (aérodrome de Lessay au Nord-Ouest du tronc commun, lignes THT, autoroute A84 ...) ne génèrent pas de contraintes fortes.

L'agriculture domine dans l'occupation du sol avec, notamment, l'élevage et les vergers de pommiers. La zone est concernée par plusieurs périmètres AOC laitiers et cidricoles (AOC Camembert de Normandie, AOC Calvados...). Les activités agricoles génèrent une sensibilité homogène sur le territoire concerné par le tronc commun, à l'exception des zones urbaines et des bois.



Bâti diffus vers Villedieu-les-Poêles

■ PAYSAGE, PATRIMOINE ET LOISIRS

Au Nord, le tronc commun inclut l'extrémité Sud du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Il évite le paysage de marais le plus typé de ce secteur : le marais Saint-Clair. Il n'affecte que les marges de ce paysage, au niveau par exemple, de la vallée de la Taute.

En bordure Est du tronc commun, on note également dans ce secteur le golf et le centre de loisirs Centre Manche (au Nord de Saint-Martin-d'Aubigny).

Le tronc commun traverse ensuite un paysage de bocage jusqu'au Sud de Villedieu-les-Poëles. Deux tronçons doivent être distingués :

- dans la partie Nord, le bocage se développe sur un relief de collines. Dans ce type de paysage, la topographie et le cloisonnement établi par le réseau dense de haies hautes limitent le périmètre visuel affecté par les impacts de l'ouvrage ;
- dans la partie Sud, le relief s'organise de manière plus marquée avec des côtières orientées Nord-Est/Sud-Ouest. Le franchissement de ces dernières, notamment au Nord de Villedieu-les-Poëles, peut induire des effets de silhouette.

Dans ces paysages, les impacts résultent :

- du contraste d'échelle entre le paysage bocager dense (petite échelle) et l'ouvrage (grande échelle) ;
- du contraste entre l'ambiance agreste du paysage et celle standardisée et industrielle de l'ouvrage.

■ SYNTHÈSE

Les principales sensibilités du territoire traversées par le tronc commun sont :

- l'habitat aggloméré mais surtout diffus qui concerne l'ensemble du territoire à l'exception de rares bois ;
- le paysage bocager dont les ambiances et l'échelle interne contrastent avec celles de l'ouvrage ;
- le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin dont le territoire est localement sensible au plan du paysage, du milieu naturel et du tourisme-loisirs.

Les principales questions relatives à l'intégration de l'ouvrage que pose le tronç commun sont les suivantes :

- la sortie du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Deux options semblent envisageables :
 - par l'Ouest de Périers pour minimiser le linéaire de l'ouvrage dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
 - par l'Est de Périers pour limiter la longueur globale de la ligne mais avec les difficultés déjà évoquées inhérentes au jumelage dans un secteur où le bâti diffus est dense.
- le franchissement des reliefs Nord-Est/Sud-Ouest au Nord de Villedieu-les-Poëles, pour limiter les effets de silhouette qui peuvent être perçus à grande distance ;
- le passage à l'Est ou à l'Ouest de Villedieu-les-Poëles dans une zone où le bâti diffus est nombreux.

4.2.2. COULOIR A (OUEST)

■ MILIEU PHYSIQUE

Ce couloir **s'inscrit dans plusieurs bassins versants qui s'écoulent vers la Manche** (la Sée, la Sélune, le Couesnon) ou l'Atlantique (la Vilaine). Les vallées de ces cours d'eau sont séparées par des reliefs qui, même si leurs altitudes ne dépassent pas 250 m, présentent des ruptures de pente marquées. C'est le cas notamment de part et d'autre de la vallée de la Sée. A proximité de Rennes, le relief s'adoucit et les altitudes ne dépassent plus 100 m.

Dans la partie Sud de la zone d'étude, on note la présence de plusieurs **plans d'eau**.

■ MILIEU NATUREL

Le couloir A (Ouest) traverse plusieurs zones qui présentent des enjeux au regard des préoccupations de milieu naturel :

- le **bocage** qui constitue un milieu diversifié et abrite une faune et une flore riches mêmes si elles sont généralement peu originales. Sa sensibilité est peu marquée car la structure et la diversité du bocage sont peu affectées par une ligne électrique ;

- le **réseau hydrographique** dont le peuplement piscicole est riche (nombreuses espèces dont certaines originales, présence de salmonidés migrateurs...). Même si certains de ces cours d'eau (la Sée et ses affluents...) sont proposés comme site d'intérêt communautaire, la sensibilité est nulle à faible : l'ouvrage peut surplomber ces milieux sans les perturber. Les abords de certains d'entre eux sont diversifiés : ils sont cependant globalement peu sensibles ;
- la **vallée de la Sée**, au Sud de Brécey, abrite des prairies humides (qui font partie de la ZICO et du site RAMSAR de la baie du Mont Saint-Michel). La sensibilité de ce secteur et de la vallée de la Sée à l'aval, est forte. Cette zone est notamment un site privilégié de stationnement de l'avifaune qui fonctionne en relation et en complémentarité de la baie du Mont Saint-Michel. Les risques de collision lors des déplacements de l'avifaune sont importants (tronçon à haut risque identifié dans l'étude des points noirs avifaune de Basse-Normandie – AMBE 1996). La sensibilité est donc forte pour ce couloir qui passe entre cette zone et la baie du Mont Saint-Michel. Le risque d'impact peut être atténué par la mise en œuvre de mesures appropriées (balisage) ;
- la **forêt de Fougères et les boisements du Nord-Est de Rennes** (forêt de Liffré, forêt de Chevré) qui sont étendus et diversifiés. Ils sont sensibles aux effets d'emprise et de coupure des habitats que peut générer l'ouvrage ;
- quelques **autres milieux** (zones **humides**, plans d'eau, tourbières...) abritent des habitats, une faune et/ou une flore originales. Ils sont considérés, à ce niveau d'étude, comme peu sensibles car il existe de nombreuses possibilités de les éviter, voire de les surplomber.



Bocage vers Saint-Hilaire-du-Harcouët

■ MILIEU HUMAIN

Ce couloir concerne, sur l'ensemble de sa superficie, des zones où l'**habitat diffus** est **dense**, à l'exception des plans d'eau et des forêts. Il en résulte une forte sensibilité générale au regard du cadre de vie. A noter que vers le Sud, cette sensibilité est légèrement atténuée en raison d'une moindre densité.

Pour le reste, le **bâti** est **concentré dans les chefs-lieux des unités administratives** (communes, cantons). Il est fortement sensible et sa présence constitue une contrainte rédhibitoire pour le passage du projet. Il en est de même pour la périphérie des grandes agglomérations (Fougères, Rennes, Vitré...). Au regard de l'habitat, deux secteurs sont particulièrement délicats dans ce couloir : le passage à l'Ouest de Fougères et la traversée de la périphérie, au sens large, de l'agglomération rennaise.

L'**agriculture occupe une part essentielle du territoire**. Du Nord au Sud, le bocage régresse et la part des grandes cultures augmente au détriment des prairies. La zone est concernée par deux AOC laitières et deux AOC cidricoles. Les activités agricoles génèrent une sensibilité relativement homogène sur le territoire concerné par le couloir A (Ouest), à l'exception des zones urbaines et des bois.

■ PAYSAGE, PATRIMOINE ET LOISIRS

Du Nord au Sud, ce couloir traverse les **zones sensibles au plan du paysage** suivantes :

- la **vallée de la Sée à l'aval de Brécéy**. Les prairies humides de ce secteur confèrent au paysage une ambiance agreste qui contraste avec l'image standardisée de l'ouvrage ;
- les **côtières du Sud de la vallée de la Sée**. Leur franchissement marque le paysage et est perçu à distance (effet de silhouette) ;
- la **vallée encaissée de la Sélune** à l'aval de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Le paysage et les zones de loisirs y sont sensibles ;
- **entre Vitré et l'agglomération rennaise**, ce couloir concerne des zones sensibles au plan paysager et des loisirs : forêts de Liffré et de Chevré à l'Ouest, plans d'eau et périphérie de Vitré à l'Est.

Sur la totalité de son parcours, ce couloir traverse des **espaces bocagers**. Au Sud de Fougères, le relief s'atténue et le bocage devient plus lâche. Le contraste entre l'ambiance paysagère et l'image de l'ouvrage s'atténue.

■ SYNTHÈSE

Les principales sensibilités du territoire traversé par le couloir A (Ouest) sont :

- l'habitat aggloméré mais surtout l'habitat diffus qui est présent sur l'ensemble de la zone, à l'exception des boisements, même s'il est moins nombreux dans la partie Sud ;
- la vallée de la Sée, à l'aval de Brécey en raison de sa complémentarité fonctionnelle avec la baie du Mont Saint-Michel pour l'avifaune et de son ambiance paysagère agreste ;
- les côtières au Sud de la vallée de la Sée car leur franchissement induit des effets de silhouette ;
- la vallée de la Sélune car elle est encaissée et accueille des activités de loisirs ;
- les paysages boisés, les plans d'eau et la périphérie des zones urbaines entre Rennes et Vitré.

Les principales questions relatives à l'intégration de l'ouvrage que pose ce couloir sont les suivantes.

- Un passage en parallèle à la ligne existante Manuel-Domloup est-il envisageable sur tout ou partie du linéaire, compte tenu de la densité du bâti ? S'il ne peut être retenu, à quelle distance de l'ouvrage existant la nouvelle ligne doit-elle être construite pour limiter l'effet d'encadrement du bâti ?
- Le franchissement des côtières du Sud de la vallée de la Sée.
- Le passage à l'Ouest de Fougères qui est contraint par l'étroitesse du couloir et la présence de la ligne Manuel-Domloup.
- L'arrivée sur l'Est de Rennes compte tenu de l'habitat et de ses développements et de l'existence de bois et de plans d'eau sensibles au regard du paysage, des loisirs et du milieu naturel.
- Le choix d'un point de raccordement à la ligne Domloup-Les Quintes qui peut être le poste de Domloup ou un poste à créer plus à l'Est.

4.2.3. COULOIR B (CENTRE)

■ MILIEU PHYSIQUE

Ce couloir **concerne les bassins versants de la Sée, de la Sélune** (et son affluent l'Airon), du Couesnon qui s'écoulent vers la Manche et de la Vilaine (et son affluent la Seiche) qui rejoint l'Atlantique.

Les vallées de ces cours d'eau sont séparées par des reliefs qui, même si leur altitude ne dépasse pas 200 m, présentent des côtières marquant le paysage.

Vers le Sud, le relief s'adoucit et, à proximité de Rennes ou de Vitré, ne dépasse pas 100 m. Les plans d'eau sont nombreux, présentent un intérêt touristique, récréatif et constituent une ressource en eau.

■ MILIEU NATUREL

Le couloir centre traverse plusieurs zones qui présentent des enjeux au regard du milieu naturel :

- le **bocage** qui constitue un milieu diversifié et abrite une faune et une flore riches mêmes si elles sont généralement peu originales. Sa sensibilité est peu marquée car la structure et la diversité du bocage sont peu affectées par une ligne électrique ;
- le **réseau hydrographique** dont le peuplement piscicole est riche (nombreuses espèces dont certaines originales, présence de salmonidés migrateurs...). Même si certains de ces cours d'eau (la Sée et ses affluents...) sont proposés comme site d'intérêt communautaire, la sensibilité est nulle à faible : l'ouvrage peut surplomber ces milieux sans les perturber. Les abords de certains d'entre eux sont diversifiés : ils sont cependant globalement peu sensibles ;
- les **forêts** et notamment celles **de Fougères et du Pertre** car elles présentent des habitats riches et diversifiés localement,
- **d'autres secteurs**, zones humides, tourbières, carrières... abritent des habitats ou des espèces remarquables mais sur de faibles superficies. Le couloir ménage de nombreuses possibilités de les éviter et, le cas échéant, un éventuel surplomb aurait des incidences faibles.

■ MILIEU HUMAIN

Le couloir B (centre) concerne, sur l'ensemble de sa superficie, des secteurs où l'**habitat diffus** est **dense**, à l'exception des bois, des plans d'eau et des carrières. Il en résulte une forte sensibilité générale au regard du cadre de vie. A noter que, vers le Sud, la densité de cet habitat fléchit.

Pour le reste, le bâti se concentre dans les bourgs, villages et petites villes. Il est alors fortement sensible et sa présence constitue une contrainte rédhibitoire pour le passage du projet. Il en est de même pour la périphérie des principales agglomérations : Saint-Hilaire-du-Harcouët, Fougères, Vitré....

Les principales infrastructures (ligne Domloup-les Quintes...) **n'induisent aucune contrainte, ni opportunité pour l'ouvrage.**

L'**agriculture occupe une part essentielle du territoire**. Du Nord au Sud, le bocage régresse et les grandes cultures prennent une place plus importante au détriment des prairies. La zone est concernée par deux AOC laitières et quatre AOC cidricoles. Les activités agricoles génèrent une sensibilité relativement homogène sur le territoire concerné par le couloir B (centre), à l'exception des zones urbaines, des bois et des plans d'eau.



Elevage vers le Pertre

■ PAYSAGE ET PATRIMOINE

Du Nord au Sud, ce couloir recoupe les **zones sensibles au plan du paysage** suivantes :

- les **côtières du Sud de la vallée de la Sée**. Leur franchissement marque le paysage et est perçu à distance (effet de silhouette) ;
- **autour de Vitré**, un espace de paysage agreste animé par des plans d'eau, support d'activités de loisirs et de détente ;
- **autour de Port-Brillet**, tout un ensemble de bois et d'étangs qui forment des paysages souvent remarquable (site classé).

Sur la totalité de son parcours, ce couloir traverse des espaces bocagers. Au Sud d'Ernée, le relief s'atténue et le bocage devient plus lâche. Le contraste entre l'ambiance paysagère et l'image de l'ouvrage s'atténue.



Etang de Moulin Neuf à Port Brillet

■ SYNTHÈSE

Les principales sensibilités du territoire traversé par ce couloir B (centre) sont :

- l'habitat aggloméré mais surtout l'habitat diffus qui est présent sur l'ensemble de la zone, à l'exception des boisements, même s'il est moins nombreux dans la partie Sud ;
- les côtières du Sud de la vallée de la Sée car leur franchissement induit des effets de silhouette ;
- le secteur de Vitré – Port-Brillet qui associe autour des zones d'habitat aggloméré, des étangs et boisements, supports d'activités de loisirs et de détente et constituant des paysages typés.

Les principales questions relatives à l'intégration de l'ouvrage que pose ce couloir sont les suivantes :

- le passage entre Vitré et Port-Brillet, zones dans laquelle plusieurs sensibilités environnementales se cumulent ;
- le franchissement des côtières au Sud de la Vallée de la Sée ;
- le choix d'un poste de raccordement à la ligne Domloup-Les Quintes.

4.2.4. COULOIR C (EST)

■ MILIEU PHYSIQUE

Ce couloir s'inscrit dans plusieurs bassins versants qui s'écoulent vers la Manche (la Sée, la Sélune) **et l'Atlantique** (la Mayenne, l'Oudon). Dans les secteurs de Sourdeval et de Mortain, ce couloir traverse des zones de relief qui approchent les 400 m d'altitude. La **topographie** est alors **souvent marquée** avec, par exemple, les gorges de la Sée à l'Ouest de Sourdeval et la côtière Sud de la Lande Pourrie à l'Est de Mortain. Plus au Sud, on note quelques reliefs isolés marqués (par exemple, au Nord-Ouest du Teilleul). Les altitudes décroissent vers le Sud et avoisinent les 100 m à proximité de la ligne Domloup-les Quintes.

■ MILIEU NATUREL

Ce couloir traverse plusieurs zones qui constituent des enjeux au regard des préoccupations de milieu naturel :

- le **bocage** qui constitue un milieu diversifié et abrite une faune et une flore riches mêmes si elles sont généralement peu originales. Sa sensibilité est peu marquée car la structure et la diversité du bocage sont peu affectées par une ligne électrique ;
- le **réseau hydrographique** dont le peuplement piscicole est riche (nombreuses espèces dont certaines originales, présence de salmonidés migrateurs...). Même si certains de ces cours d'eau (la Sée et ses affluents...) sont proposés comme site d'intérêt communautaire, la sensibilité est nulle à faible : l'ouvrage peut surplomber ces milieux sans les perturber. Les abords de certains d'entre eux sont diversifiés : ils sont cependant globalement peu sensibles ;
- à l'Est de Mortain, **dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, le secteur de la Lande Pourrie** offre un milieu naturel riche et diversifié : forêts et landes, habitats rocheux, zones humides. Certains de ces milieux, telle la Fosse Arthour, sont proposés comme site d'intérêt communautaire. Globalement, dans cette partie Nord du couloir Est, on rencontre dans de nombreux secteurs, un bocage dense de grands arbres sur talus ;
- **d'autres secteurs**, zones humides, tourbières, carrières... abritent des habitats ou des espèces remarquables mais sur de faibles superficies. Le couloir ménage de nombreuses possibilités de les éviter et, le cas échéant, un éventuel surplomb aurait des incidences faibles.

■ MILIEU HUMAIN

Le couloir concerne, sur l'ensemble de sa superficie, des secteurs où l'**habitat diffus** est **dense**, à l'exception du secteur de la Lande Pourrie. Il en résulte une forte sensibilité générale au regard du cadre de vie. A noter que, vers le Sud, la densité de cet habitat fléchit.

Pour le reste, le bâti se concentre dans les bourgs, villages et petites villes. Il est alors fortement sensible et sa présence constitue une contrainte rédhibitoire pour le passage du projet. Il en est de même pour la périphérie des principales agglomérations : Mortain, Ernée...

Les principales infrastructures n'induisent aucune contrainte, ni opportunité pour l'ouvrage.

L'agriculture occupe une part essentielle du territoire. Du Nord au Sud, le bocage régresse et les grandes cultures prennent une place plus importante au détriment des prairies. La zone est concernée par deux AOC laitières et quatre AOC cidricoles. Les activités agricoles génèrent une sensibilité relativement homogène sur le territoire concerné par le couloir C (Est), à l'exception des zones urbaines, des bois et des plans d'eau.



Secteur de la Lande Pourrie

■ PAYSAGE ET PATRIMOINE

Du Nord au Sud, ce couloir recoupe **les zones sensibles au plan du paysage** suivantes :

- les **reliefs marqués autour de Sourdeval et de Mortain** et notamment les gorges de la Sée et la côtère entre Mortain et Domfront. Le franchissement de ces reliefs peut induire des effets de silhouette perceptibles à distance ;

- les **paysages pittoresques des gorges de la Sée** (la Sée est valorisée par l'écomusée de l'eau) et de la Lande Pourrie (site classé et de loisirs de la Fosse Arthur dans le Parc Naturel Régional de Normandie-Maine) ;
- **autour de Port Brillet**, les paysages diversifiés associant boisements et plans d'eau.

Sur la totalité de son parcours, ce couloir traverse des espaces bocagers. Au Sud de Fougères, le relief s'atténue et le bocage devient plus lâche. Le contraste entre l'ambiance paysagère et l'image de l'ouvrage s'atténue.

■ SYNTHÈSE

Les principales sensibilités du territoire traversé par ce couloir C (Est) sont :

- l'habitat aggloméré mais surtout l'habitat diffus qui est présent sur l'ensemble de la zone, à l'exception des boisements, même s'il est moins nombreux dans la partie Sud ;
- les coteaux et reliefs des secteurs de Sourdeval et de Domfront, car leur franchissement induit un effet de silhouette ;
- les paysages des gorges de la Sée, de la Lande Pourrie (dans le Parc Naturel Régional de Normandie-Maine), du secteur de Port-Brillet.

Les principales questions relatives à l'intégration de l'ouvrage que pose ce couloir sont les suivantes :

- le passage dans les secteurs de Sourdeval et de Vire et la forêt de Saint-Sever ;
- le passage à l'Est de Mortain nécessitant la traversée du Parc Naturel Régional de Normandie-Maine dans une zone sensible (Fosse Arthur, Lande Pourrie) tant pour le paysage (plusieurs sites inscrits et classés) et le milieu naturel (proposition de Site d'Intérêt Communautaire...) ;
- le passage entre Ernée et la forêt de Mayenne ;
- le passage entre le secteur de Port-Brillet et l'agglomération de Laval ;
- le choix d'un poste de raccordement à la ligne Domloup-Les Quintes.

